

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} décembre 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. François SIMEONI (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN), M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n°2015-12-10), M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
Mme Laurence de PINS a donné pouvoir à Mme Karin LE MENE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
M. Michel BANCAL a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Erik LINQUIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Corinne BEBIN,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
M. Laurent DELAPORTE,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 novembre 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 2 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Titre : Développement des projets d'entreprises innovants en ingénierie écologique.

Convention de partenariat pour la période 2016/2018 entre l'association Le Vivant et la Ville et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- **M. Philippe BRILLAULT, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu l'article L.5216-5 I al.1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations ;

Vu les délibérations n°2010-02-02 et n°2011-06-17 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu les délibérations n°2011-06-19, n°2013-06-34 et n°2014-12-23 relatives au soutien à la grappe d'entreprises le Vivant et la Ville et à son projet de démonstrateur d'agro-écologie urbaine sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'association le Vivant et la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 5 novembre 2015.

L'Association du Vivant et la Ville a été créée en 2010, à l'initiative de chefs d'entreprises présentes dans l'ingénierie écologique, et la chaîne de l'aménagement urbain et des relations sociales au sein des espaces urbains et périurbains. Son objectif principal est le développement de projets innovants collaboratifs. Sa labellisation « grappe d'entreprises » par la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) en janvier 2011 lui a permis d'amplifier sa dynamique de structuration et d'accroître son potentiel d'innovation.

En raison de son fort ancrage sur le territoire, l'association a obtenu, dès sa création, le soutien logistique et financier de Versailles Grand Parc, ses actions répondant à la politique de développement économique de l'agglomération.

Durant ses premières années d'existence, l'association a structuré son réseau et professionnalisé son action. Elle a mis en place sa stratégie d'animation interne, de communication externe, de veille stratégique, de montage de projets et de démonstrateurs. Ainsi, le premier d'entre eux a concerné l'agro-écologie urbaine et a été déployé courant 2013. Un « démonstrateur d'agriculture urbaine » a été inauguré en septembre 2014 sur le territoire de la commune de Saint-Cyr l'Ecole. Ainsi, une friche servant auparavant de décharge a été transformée en ferme pour des cultures maraîchères hors-sol.

Au terme de ces cinq ans de démarrage et de structuration, l'association entre désormais dans une phase de développement actif. Elle entend renforcer ses actions d'animation de réseau, de veille stratégique et de formation. Elle souhaite également lancer d'autres projets de démonstrateurs. Pour mener à bien ces actions, elle a sollicité la communauté d'agglomération afin que celle-ci reconduise ses soutiens d'une part logistique en continuant d'héberger l'équipe opérationnelle et d'autre part financier en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement. (Pour mémoire, la CAVGP a formalisé ces divers soutiens par la signature de trois conventions : en 2011 pour une durée de 3 ans et en 2014 et 2015 pour un an).

En contrepartie, l'association s'engage, notamment :

- à informer régulièrement la CAVGP sur les actions, les projets et les soutiens financiers de l'association ;
- à valoriser le soutien de la CAVGP au travers des actions de communication de l'association, tant en interne au niveau de ses membres qu'en externe au niveau de ses partenaires et événements ; en particulier l'association apposera le logo de la CAVGP sur ses outils de communication, tels que le site internet de l'association ;
- à rechercher d'autres sources de financement pour le fonctionnement de l'association et pour les investissements liés au démonstrateur ; la CAVGP aidera l'association dans la limite de ses ressources humaines disponibles, à l'identification de ces aides.

C'est pourquoi, il est aujourd'hui proposé au Conseil communautaire de signer une convention de partenariat avec l'association Le Vivant et La Ville, objet de la présente délibération, afin de maintenir cette collaboration et de lui octroyer, pour les 3 ans à venir, une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 10 000 €. Pour rappel, ce soutien correspondra à 4% des dépenses de fonctionnement estimés de ladite association, soit 230 000 € pour l'année 2016 et fera l'objet d'une convention, jointe en annexe.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver le maintien de la collaboration entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association « Le Vivant et la Ville » portant sur des projets d'aménagement en ingénierie écologique.*
- 2) *d'approuver la convention d'objectif et de financement entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et l'association « le Vivant et la Ville » d'une durée de 3 ans et corrélativement d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 10 000 € à ladite association, pour soutenir ses activités sur la période 2016-2018 et la mise à disposition d'un bureau au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc;*
- 3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent ;*
- 4) *d'inscrire ultérieurement les dépenses correspondantes au budget primitif 2016 de la communauté d'agglomération sur le chapitre 65 : « autres charges de gestion », nature 6574 : « subvention à des organismes de droit privé », fonction 90 : « interventions économiques ».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages
exprimés
(1 voix contre de M. Siméoni)*

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015_12_08

Résumé de l'acte : Développement des projets d'entreprises innovants en ingénierie écologique. C...

Date de décision : 01/12/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.5. Subventions

Rédacteur : Emilie Briand

AR reçu le : 10/12/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151201-2015_12_08-DE

Pièces jointes :

2015-12-08 - association Le Vivant et la Ville.pdf

ANNEXE 2015-12-08.pdf

Historique :

10/12/2015 14:13:24	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
10/12/2015 14:15:29	En cours de transmission	
10/12/2015 14:17:08	Transmis en Préfecture	
10/12/2015 14:22:38	Accusé de réception reçu	